

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal de Réunion

Séance du 13 décembre 2022 :

Etaient présents : Mmes Anne-Sophie ANCHIER,, Marie-Ange LELLI, Marie-Andrée ESTRASSE, Clémence VIEU ; Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, Mr David RAULET, Daniel VERNOL.

Etait absent excusé: Mme Esther BLANCHARD (pouvoir à G. ANTONY), Mrs Franck REYNAUD (pouvoir à J-P MARRON) et Stephan VERON (pouvoir à G. ANTONY).

Secrétaire de séance : Mme Clémence VIEU.

Assistaient à la réunion : Mme Justine DESCOURS et Mr Geoffrey LAIGNEAU.

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 19h à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour.

1°) Décisions Modificatives Budgets :

=Budget de l'eau et assainissement ;

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts étaient insuffisants pour couvrir les dépenses imprévues au Compte 022, suite aux incidents sur le réseau d'alimentation cet été.

= Budget Principal ;

Au Compte 66111, il y a lieu augmenter ce titre de 1500 € correspondant aux intérêts d'emprunts omis au budget prévisionnel 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil unanime, vote les deux Décisions Modificatives.

2°) Demandes de Subventions du Département et de la CCBA (travaux de voirie):

Le Maire expose la nécessité de refaire la voirie du chemin « Montée de la Cotte ». Le montant des travaux est chiffré à 6061,72€ et financé à 40% par le Département et 30% par la CCBA avec un reste à charge pour la Commune de 1818€.

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

3°) Demande d'aide à la CCBA pour l'achat de la nouvelle saleuse :

Le Maire rappelle la nécessité de remplacer la saleuse actuelle par un modèle plus performant. Monsieur J-Philippe MARRON résume le déroulement de l'opération : achat d'une nouvelle saleuse pour 1365€ HT avec une aide de la CCBA à hauteur de 50%. Pour information : l'ancienne machine est rachetée par la Commune de Saint-Pons pour 500€. Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

4°) Service Mutualisé de remplacement de Secrétariat de Mairie :

Le Maire expose les difficultés rencontrées par la majorité des Communes de la CCBA pour gérer dans de bonnes conditions le Secrétariat de Mairie. C'est pour cela que la CCBA a créé un Service de Secrétaire de Mairie pour Remplacements. Cette mise à disposition est gérée par une convention.

Ainsi précisé, le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil vote favorablement et à l'unanimité cette autorisation.

5°) Convention entre la Commune de St Etienne de B. et Vallées -Antraigues-Asperjoc:

Le Maire explique que pour faire face à des événements imprévus, la mairie de « Vallées-Antraigues-Asperjoc » sollicite les services de notre secrétariat à raison d'une journée par semaine, soit 5h et ce, pour le premier trimestre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son approbation à l'unanimité pour la signature d'une convention à cet effet.

6°) Questions diverses :

6-1) Adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive ;

Ce Service étant géré par le CDG 07, il y a lieu de délibérer sur cette adhésion afin de permettre à nos salariés de bénéficier du suivi médical et de prévention dans le cadre professionnel. Ainsi, le Conseil se prononce positivement à l'unanimité pour cette adhésion et autorise le Maire à signer ladite convention.

6-2) Groupement de Commande du SDE 07 ;

La décision d'adhésion prise lors du CM du 14 novembre a été concrétisée par la signature d'une convention avec le SDE07.

6-3) Entretien de la Salle des Fêtes ;

- = remise en état de la laveuse sur un devis de 272€ ;
- = achat de matériel de nettoyage.

Le Conseil donne son accord.

6-4) Cantine :

Le remplacement de Perrine les 5 et 12 janvier sera assuré par M-Andrée le 1^{er} jour et par Clémence ou M-Ange le 2^{ème}. Ceci en appui avec Corinne HAEGY.

6-5) Grève des Enseignements du Primaire et Maternelle ;

Suite au message reçu de Monsieur l'Inspecteur d'Académie concernant l'absence d'accueil à l'école durant la grève un courrier lui sera adressé pour rappeler que ses Services ne nous donnent pas les moyens pour assurer un accueil des enfants.

6-6) Délégation de signature à M. Geoffrey LAIGNEAU :

Le Maire communique à l'ensemble du Conseil la liste des délégations de signature données à M ; LAIGNEAU dans l'exercice des fonctions ; Délégation qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023.

6-7) Situation du PLUI :

Le Conseil donne son accord pour accuser réception du « Document de travail » élaboré par les Services de la CCBA et se réserve le droit d'y apporter les modifications qu'il jugerait nécessaire dans l'intérêt général de notre collectivité.

6-7) Distribution des colis de Noël :

Entre le 27 et le 29 décembre.

6-8) Vœux du Maire :

Date fixée le vendredi 13 janvier à 19h.

6-9) Investissements pour 2023 :

En priorité, retenir la rénovation de la Polyvalente (isolation, chauffage).

La séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de Séance,

Clémence VIEU.

Le Maire,

Georges ANTONY

